Goodflair

Seyna

Assurance Santé Animale

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Seyna, SA au capital de 1.115.800,42€ dont le siège social est situé 20 bis rue Louis-Philippe, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°843 974 635, entreprise régie par le Code des assurances.

Produit : "Santé Animale Goodflair"

Le présent document d'information est un résumé des principales garanties et exclusions du contrat d'assurance n°QEY2PC "Santé Animale Goodflair" dont la notice d'information complète est disponible sur le site Internet goodflair.com et vous sera envoyé par email après la confirmation de votre adhésion. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance "Santé Animale Goodflair" est une assurance collective à adhésion facultative qui a pour objet de prendre en charge le remboursement de certains frais vétérinaires et pharmaceutiques en cas d'Accident ou de Maladie de l'Animal assuré (chien ou chat) mais également, si l'option a été prise, des frais de soins de prévention.

Qu'est-ce qui est assuré ?

✓ Frais vétérinaires et pharmaceutiques en cas d'Accident ou de Maladie des chiens et chats.

Selon les garanties choisies :

- Taux de prise en charge : 60%, 70%, 80%, 90% ou 100% des frais exposés ;
- Plafond de prise en charge par année d'assurance : 1000 €, 1500 €, 2000 €, 2500 € ou 3000 €.

✓ En option, prise en charge de certains frais de prévention (vaccin, vermifuge, stérilisation/castration, détartrage, ostéopathie, bilan annuel, homéopathie, médicaments antiparasitaires, compléments alimentaires, phytothérapie).

- Plafond de prise en charge par année d'assurance : entre 30 € et 200 €.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

✗ Les chiens et les chats de moins de 2 mois ;
✗ Les chiens et les chats de plus de 9 ans lors de l'adhésion ;
✗ Tous les animaux autres que les chiens et les chats ;
✗ Toute manifestation d'un Accident ou d'une Maladie durant les délais de carence (cf. Notice d'information) ;
✗ Les animaux faisant partie d'élevages professionnels ;
✗ Les animaux non identifiés et non désignés sur le certificat d'adhésion.

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

! Maladies ou Accidents survenus ou constatés avant la souscription de votre contrat ;
! Frais exposés pour toute anomalie, infirmité, malformation ou Maladie d'origine congénitale ou héréditaire ;
! Tout médicament prescrit sans rapport avec la pathologie déclarée ;
! Frais de garde en clinique vétérinaire sans justification médicale ;
! Frais médicamenteux consécutifs à un trouble du comportement ;
! Cataracte des chiens âgés de plus de 8 ans.

Où suis-je couvert(e) ?

Dans le monde entier, mais l'indemnisation sera faite en France et en euros.

Quelles sont mes obligations ?

- **Lors de l'adhésion :**
  - Répondre exactement aux questions posées sur l'animal à assurer, permettant d'apprécier les risques de prise en charge ;
  - Fournir tous documents justificatifs demandés ;
  - Payer la cotisation d'assurance.
- **En cours d'adhésion :**
  - Payer l'adhésion à chaque échéance mensuelle ;
  - Informer le courtier gestionnaire en cas de changement de situation.
- **En cas de sinistre :**
  - Déclarer tout sinistre dans les délais et selon les modalités prévues à l'article 7 de la Notice d'information ;
  - Fournir les pièces justificatives demandées.

Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation d'assurance est payable mensuellement et est prélevée à chaque période spécifiée dans votre certificat d'adhésion.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La Garantie prend effet, selon la formule choisie, après l'expiration du délai de carence qui commence à courir à compter de la date indiquée dans votre Certificat d'adhésion.
Votre adhésion est conclue pour une durée d'un an. Elle se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale, sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixés au contrat.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation doit être demandée par tout support durable (lettre simple, lettre recommandée ou mail) auprès du distributeur, par les moyens suivants : Email : resiliation@goodflair.com ou Courrier : Goodflair, BP 30376, 44816 Saint-Herblain Cedex.

L'adhésion peut être résiliée notamment :
- A partir du 13ème mois d'adhésion, à tout moment, moyennant un préavis d'un mois ;
- En cas de majoration des cotisations ;
- En cas de décès de l'Animal assuré, la résiliation prend alors effet le jour de l'information ;
- En cas de perte ou de cession de l'animal assuré.